

Jalon 21

Les petites entreprises et OBNL bénéficient d'un **système d'accompagnement** financier et technique **pour s'adapter en continu** à la transition écologique

Pourquoi ce jalon ?

- Les petites et moyennes entreprises constituent 99 % des entreprises privées québécoises. La province compte également 11 200 entreprises d'économie sociale, dont les trois quarts sont des organismes à but non lucratif (OBNL). La plupart de ces entreprises collectives sont petites : 65 % d'entre elles ont moins de 10 employés et employées salariés¹.
- Les PME sont au Canada responsables de 70 % à 80 % des effets négatifs sur l'environnement et de 60 % des déchets commerciaux².
- D'après une analyse de François Labelle, les PME québécoises ont progressé sur le plan social entre 2014 et 2020 (intégration des principes d'EDI, emploi local, formations, activités sociales, etc.). Toutefois, les pratiques environnementales des PME ne semblent pas s'améliorer³. Dans le baromètre de la transition des entreprises 2022, 48 % des entreprises affirment ne pas mettre en œuvre au moins une action climatique au sein de leurs opérations. Pourtant, 85 % d'entre elles sont d'avis qu'elles ont un rôle central à jouer dans la réduction des GES⁴.
- Les petites structures ont notamment plus de difficulté à s'inscrire dans une logique d'économie circulaire (récupération des produits en fin de vie, utilisation de matériel usagé, valorisation des déchets, etc.). Elles ont généralement moins de ressources que les grandes entreprises pour intégrer les critères environnementaux et sociaux nécessaires à leur transformation. Pourtant, leurs transitions vers des pratiques plus durables seront incontournables afin que l'économie québécoise puisse s'adapter aux impacts des bouleversements écologiques (raréfaction et augmentation du coût des matières premières, cibles de réduction des GES et de protection de la biodiversité de plus en plus ambitieuses, etc.).
- Des structures et enveloppes financières existent déjà pour accompagner les PME dans la mise en œuvre d'actions d'écologie industrielle, d'économie circulaire et de développement durable (ex. réseau Synergie Québec, Recyc-Québec, Fonds Écoleader, Esplanade Québec, Chantier de l'économie sociale). Même si plusieurs structures porteuses de l'accompagnement des PME et OBNL sont solides et pérennes, les financements manquent parfois pour prolonger les programmes d'accompagnement à la transition.
- Afin de réorienter les pratiques et modèles d'affaires des entreprises québécoises vers la sobriété (jalon 56) et de réduire l'impact environnemental des secteurs à forte empreinte écologique (jalon 61), un renforcement de l'accompagnement technique et financier aux petites organisations semble incontournable. En plus de faire évoluer en profondeur leurs modes de production et de distribution, ce soutien permettrait aussi de modifier leurs critères d'achat, afin que les petites entreprises puissent également contribuer à l'atteinte du jalon 68 : « La consommation et l'approvisionnement en produits et services locaux et sobres en ressources sont devenus la norme dans la majorité des territoires ».

Niveau d'avancement

Mauvaise direction	On est au point mort	On se prépare	On est en route	On est bien avancés	Jalon atteint
--------------------	----------------------	---------------	------------------------	---------------------	---------------

Qui doit être mobilisé?



**Gouvernements
provincial et fédéral**



**Secteur
financier**



Entreprises et organisations publiques
comme les SADC, SAE, CLD et Chambres de
commerce



**Institutions d'éducation
et de recherche**



Société civile : syndicats, associations et
ordres professionnels, structures
d'accompagnement dédiées

Comment pourrait-on s'y rendre?

- **Maintenir et renforcer des financements pérennes** dédiés à la transition socio-écologique pour :
 - les petites entreprises et OBNL (financement du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie consacré à l'innovation sociale par exemple, ou enveloppes dédiées de Développement économique Canada). Ces aides peuvent permettre l'embauche de ressources spécialisées en interne ou un accompagnement extérieur.
 - les réseaux et structures d'accompagnement spécialisés (accompagnement pour la définition d'un modèle d'affaire durable par exemple, recherche et transfert sur les impacts environnementaux d'un secteur à fort impact).
- **Encourager et faciliter la mutualisation des ressources humaines spécialisées par secteur d'activité.**
- **Promouvoir, renforcer et augmenter l'accessibilité de l'offre de formations et d'outils spécialisés**, notamment par secteur ou sur des enjeux spécifiques (ex. stratégies de réduction de la consommation de l'énergie d'un bâtiment commercial, intégration de critères d'approvisionnement responsable liés à un service donné, nouveaux modèles d'affaires adaptées pour les OBNL, outils simplifiés d'analyse de cycle de vie ou d'analyse des coûts cachés liés aux déchets, informations spécifiques aux entreprises d'économie sociale).
- **Réorienter le financement des investisseurs pour soutenir les PME et OBNL qui innovent au service de la transition** (jalon 41).
- **Reconnaître et donner de la visibilité aux petites entreprises et OBNL modèles et inspirantes**, en faire des porte-paroles auprès des directions des filières afin qu'elles sentent qu'il s'agit d'une priorité économique.

Qu'est-ce qui peut faciliter ce changement?

- Une demande des consommateurs et consommatrices qui évolue au même rythme que la transformation de l'offre des PME québécoises (jalon 68).
- Le développement d'une offre d'accompagnement technique et financier en amont de la mise en place des mesures incitatives et coercitives (jalons 21 et 39) ainsi que des stratégies et cibles obligatoires, dans la réduction des émissions de GES ou de protection des écosystèmes par exemple (voir notamment les jalons 1, 20 et 32).

En informant les dirigeants et dirigeantes des petites organisations de la venue de ces nouvelles opportunités et contraintes, par exemple via des conférences offertes par les réseaux d'accompagnement (CLD, chambre de commerce locale, associations professionnelles), elles seront mieux en mesure de s'y préparer (nouvelle loi, REP, etc.).

- L'accompagnement des PME et OBNL pour en faire des organisations apprenantes, afin que les compétences et connaissances développées en matière de transition survivent aux changements de personnel.

Qu'est-ce qui peut freiner sa mise en œuvre?

- Une réduction de la capacité financière de l'État, qui pourrait mobiliser son financement dédié à la transition sur d'autres enveloppes (ex. jalon 25 : L'accès à des fonds sans précédent permet de développer des services efficaces et abordables de mobilité et de financer l'adaptation de l'environnement bâti aux changements climatiques).
- Des entreprises concurrentes qui « ne jouent pas le jeu » de la transition socio-écologique et ont massivement recours au marketing vert et à l'écoblanchiment.

Sources et références

1. Statistique Québec (2016) : [L'économie sociale au Québec](#)
2. [Les PME en marche vers le développement durable, Sous la direction de François LABELLE, Chantal HERVIEUX et Marie-France TURCOTTE, Presses de l'Université du Québec, Collection Entrepreneuriat & PME 2014, 240 p.](#)
3. [Labelle, F. \(2021\). «Portrait de l'engagement des PME québécoises envers le développement durable et La Boussole TD de la durabilité pour les PME au Québec», Rapport de recherche, Institut de recherche sur les PME, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières \(Canada\)](#)
4. Québec Net Positif (2022) Baromètre de la transition des entreprises : <https://www.quebecnetpositif.ca/barometre-transition-entreprises>

Autre ressource

[Répertoire des ressources pour PME, Réseau Entreprises et Développement durable](#)